

EXONHIT THERAPEUTICS S.A.
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 426 720,54 euros
Siège social : 26, rue Brunel
75017 Paris
RCS Paris 414 488 171

ASSEMBLEE GENERALE DU 25 AVRIL 2008
RAPPORT DE GESTION COMPRENANT LE RAPPORT DE GESTION DU
GROUPE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité d'ExonHit Therapeutics S.A. (ci-après la « Société ») et de sa filiale à 100%, ExxonHit Therapeutics, Inc. (ci-après la « Filiale »), au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés du groupe constitué par la Société et sa Filiale au cours dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

**ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SA FILIALE ET EVOLUTION DES AFFAIRES
AU COURS DE L'EXERCICE 2007**

ExonHit Therapeutics s'appuie sur une propriété intellectuelle bien structurée dans le domaine de la génomique pour offrir produits et services à trois grandes catégories de clients : la recherche sur le génome, le monde du diagnostic médical et l'industrie du médicament.

La Société a fait progresser ses produits et services auprès de chacune de ces grandes catégories de clients et a conduit un exercice d'analyse des opportunités commerciales dans le domaine du diagnostic médical. Cet effort d'analyse de marché et les réalisations de l'exercice ont conduit la Société à proposer une nouvelle organisation commerciale mise en place en tout début d'année 2008.

**PROGRES REALISES POUR OFFRIR PRODUITS ET SERVICES AUPRES DE NOS TROIS GRANDES
CLASSES DE CLIENTS**

- dans le domaine du diagnostic médical :

- mise au point du prototype du premier test sanguin de la maladie d'Alzheimer que la Société souhaite vendre, dans un premier temps et dès 2009, en service dans ses laboratoires conformes avec les BPL (Bonnes Pratiques de Laboratoire) auprès de l'industrie pharmaceutique ;
- initiation d'un nouveau programme dans le domaine du diagnostic sanguin des cancers de la prostate dans le cadre de l'accord de collaboration signé avec la société bioMérieux ;
- dans le domaine des outils d'analyse du génome (biopuces) :
 - mise au point d'une nouvelle carte ouvrant sur un nouveau décryptage du génome de rat et de souris ;
- dans le domaine du médicament :
 - obtention de l'accord de l'AFSSAPS et des comités d'éthique pour initier une étude clinique sur 135 patients souffrant d'une maladie d'Alzheimer, faisant suite aux études cliniques de phase 1 de la molécule EHT0202 terminées avec succès au cours de l'année ;
 - atteinte d'un jalon dans le cadre de la collaboration avec la société Allergan. Grâce aux efforts conjoints des équipes de recherche d'Allergan et d'ExonHit, des essais cliniques de tolérance d'une nouvelle entité chimique (EHT/AGN001) dotée d'un mécanisme d'action original ont pu être engagés.

PROGRES REALISES DANS LE FINANCEMENT DE LA SOCIETE

L'année a également été marquée par une actualité financière riche avec la création de 800 000 actions nouvelles suite à l'exercice de deux tranches de 400 000 actions dans le cadre du Contrat de Prise ferme (Pacéo) signé en octobre 2006 entre la Société Générale Corporate & Investment Banking et ExonHit Therapeutics, ayant fait l'objet d'une note d'opération ayant reçu le visa 06-377 le 23 octobre 2006. Ces créations d'actions associées à l'exercice de Bons de Souscription d'Actions et de stock options par certains investisseurs et collaborateurs de la Société permettent d'afficher une situation de trésorerie de 31.3 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Outre ces faits marquants, les autres évènements importants de l'exercice sont les suivants :

- **Recherche et développement**
 - **Dans le domaine thérapeutique :**

Les recherches en collaboration avec Allergan Sales LLC (« Allergan ») se sont poursuivies de manière très satisfaisante et ont permis à Allergan de décider d'investir encore plus dans la collaboration en nommant un projet pharmaceutique supplémentaire en 2007. Les essais réglementaires pré-cliniques ont été initiés par Allergan en vue de l'administration à l'homme de la deuxième molécule issue de la collaboration.

- **Dans le domaine diagnostique :**

Les performances d'un premier test sanguin ont été améliorées depuis mars 2007, il permet désormais de détecter la présence de la maladie d'Alzheimer chez des patients ayant un trouble cognitif, caractérisé par un score MMSE (Mini Mental State Examination) inférieur à 20 et un score GDS (Global Deterioration Scale) supérieur ou égal à 4, avec une spécificité et une sensibilité supérieure à 95%, sur un échantillon de 174 personnes. En plus de l'avantage de fournir une mesure simple de la pathologie aux cliniciens, les performances de ce test sont supérieures à celles des pratiques actuelles.

Il s'agit d'un test par hybridation des acides nucléiques (ARN) isolés à partir d'un tube de sang, sur une puce fabriquée à façon par la société Affymetrix et regroupant des séquences identifiées grâce à la technologie de criblage du génome humain brevetée par ExonHit. Le test distingue, sur la base d'un prélèvement sanguin, les patients atteints de la maladie d'Alzheimer de ceux atteints de troubles bipolaires, de schizophrénie ou de dépression. D'autres tests de spécificité ont été initiés pour évaluer si le test distingue la maladie d'Alzheimer d'autres pathologies comme les démences fronto-temporales, les démences à corps de Lewy ou la démence vasculaire.

- **Dans le domaine des biopuces :**

Le laboratoire de recherche de la Filiale à Gaithersburg (U.S.A.) s'est focalisé sur la réalisation de nouveaux SpliceArray™ qui sont des biopuces permettant de détecter toute la diversité des acides nucléiques exprimés à partir de différentes classes de gènes d'intérêt pour la découverte thérapeutique.

Après le génome humain, les chercheurs ont travaillé sur des cartes d'expression des génomes de rat et de souris, et sur les outils pour leur étude. Par exemple, près de 9,400 gènes, soit 40% des gènes identifiés dans le génome du rat peuvent exprimer plus de 21,000 ARN messagers à rajouter aux 24,000 messagers référents, tous détectés grâce à l'effort de recherche financé en propre par la Société. Pour la première fois, un SpliceArray™ dédié, regroupant près de 900,000 sondes, permettra non seulement d'étudier l'ensemble de ces messagers, mais encore d'en identifier de nouveaux grâce au dessin spécifique et propriétaire des SpliceArray™.

La mise au point de ces nouvelles cartes des ARN messagers va permettre à la Société d'augmenter fortement le nombre de nouveaux SpliceArray™ proposés à la commercialisation et produits en collaboration avec les sociétés Agilent Technologies, Inc. (« Agilent ») et Affymetrix.

La Filiale a également continué une activité de service permettant à des laboratoires industriels et académiques de mesurer l'expression des gènes et variants présents sur ces puces dans les échantillons biologiques qu'ils font parvenir à son laboratoire, et la liste des clients de l'activité service s'est fortement étoffée et diversifiée.

- **Brevets**

Dix (10) brevets supplémentaires ont été déposés, ce qui porte à cent soixante dix sept (177) le nombre de brevets déposés par la Société depuis sa création. Vingt neuf (29) brevets ont été accordés depuis la création de la Société.

ExonHit a engagé des poursuites contre la société Jivan Inc., devant la Cour de Justice de Californie (N° CO7 1427 WHA JCS) pour contrefaçon. Les arguments portés à l'attention de la Cour ont été pris en considération et un jugement est attendu au premier trimestre 2008.

- **Affaires commerciales**

Les projets commerciaux relatifs aux contrats de recherche en collaboration avec des partenaires se sont poursuivis:

- **Dans le domaine des biopuces**, le chiffre d'affaires de l'activité SpliceArray™ est en croissance avec une progression de 22% sur l'exercice 2007, avec en particulier une progression de 45% du chiffre d'affaires au 4^{ème} trimestre 2007 par rapport à la même période de l'année précédente. Nos objectifs ne sont pas encore atteints en ce domaine et nous allons poursuivre notre progression en diversifiant l'offre de SpliceArray™ et augmentant le nombre de rapports scientifiques sur le sujet.
- **Dans le domaine du diagnostic**, le 12 décembre 2007, un avenant a été signé au contrat de partenariat stratégique avec la société **bioMérieux** dans le domaine du diagnostic des cancers. Selon cet avenant, ExxonHit obtient certains droits d'exploitation commerciale des outils de diagnostic issus de la collaboration et bioMérieux bénéficie de plus de flexibilité pour initier de nouveaux programmes de recherche et développement dans ce domaine.

La collaboration, initiée en Octobre 2005, s'appuie sur l'expertise et la propriété intellectuelle d'ExonHit dans l'analyse de l'expression du génome et sur le savoir-faire de bioMérieux dans le domaine du diagnostic *in vitro*. Elle a pour objectif de mettre au point des puces à ADN permettant de détecter la présence de marqueurs cancéreux à partir d'échantillons sanguins. En effet, les puces à ADN sont des outils parfaitement adaptés à la détection de plusieurs dizaines d'acides nucléiques permettant de caractériser des pathologies multi-géniques comme les cancers.

Trois programmes de dépistage sanguin des cancers sont actuellement en cours :

- un premier sur le cancer du sein pour lequel une étude prospective clinique est en cours,
- un second concernant les cancers colorectaux, et
- un troisième visant le cancer de la prostate engagé en janvier 2007.

Désormais, les droits commerciaux concédés à ExxonHit lui permettront de commercialiser les outils de diagnostic développés en collaboration auprès de l'industrie pharmaceutique, ou des établissements hospitaliers participant à l'initiation d'une étude clinique, afin de les aider à recruter des patients pour la conduite de leurs propres essais cliniques.

- **Dans le domaine du médicament**, le contrat **Allergan** et ses différents amendements ont été repris dans un nouveau contrat signé le 20 décembre 2007 qui prévoit désormais un renouvellement du contrat à sa maturité fin 2009. Ce nouveau contrat prévoit de plus le versement de redevances à ExxonHit dans le

cas où Allergan opterait pour une licence sur des molécules synthétisées par des tiers sur des cibles issues de la collaboration.

Enfin, le contrat prévoyait qu'Allergan pouvait résilier, de plein droit, la collaboration en cas de départ de Messieurs Tocqué, Bracco et Schweighoffer au sein de l'équipe dirigeante de la Société. Cet article a été modifié et prévoit désormais, ce qui est essentiel, qu'Allergan ne peut pas résilier de plein droit le contrat tant que les fondateurs, même s'ils ne font plus partie de l'équipe dirigeante et du personnel de la Société, continuent d'avoir accès à l'information, que l'un d'entre eux continue de participer avec droit de vote au conseil scientifique et généralement qu'ils continuent d'avoir un rôle significatif dans la conduite de la collaboration. Ainsi, la collaboration pourra se poursuivre après le départ des fondateurs.

Ces différents accords permettent à la Société et à sa Filiale de générer des flux de revenus et offrent aux actionnaires, dans une perspective à moyen terme, des moyens de diminuer les risques liés à leur investissement.

- Financement et Organisation**

La Société a renforcé ses capitaux propres à hauteur de 13 millions d'euros au cours de l'exercice 2007 et affiche une trésorerie consolidée de 31,3 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Les réalisations de ces dernières années permettent le passage vers une nouvelle étape du développement de la Société avec la mise en place d'une organisation permettant de renforcer ses capacités commerciales.

John Jaskowiak a été nommé à la direction du département Services Génomiques et Diagnostic Moléculaire, et Matthew Pando a été nommé à la direction du Département Thérapeutique.

De plus, deux nouveaux collaborateurs ont été recrutés pour renforcer cette organisation, Anders Ingvarsson au poste de Vice Président Marketing, Diagnostic Moléculaire et James Douglas au poste de Vice Président responsable de la Stratégie et des Projets.

Cette organisation est soutenue par une direction financière dirigée par Philippe Rousseau et une direction juridique animée par Frédérique Schlumberger. En outre, la Société, avec le concours d'un cabinet spécialisé, poursuit la recherche d'une personne qui pourrait compléter l'équipe dirigeante.

- Activité spécifique et résultat de la filiale, ExonHit Therapeutics, Inc., au cours de l'exercice 2007**

L'activité du laboratoire de la Filiale situé à Gaithersburg, Maryland (U.S.A.), a consisté essentiellement au déroulement de programmes de recherche dans les domaines de la maladie de Parkinson, et dans le développement de l'activité SpliceArray™ comprenant la conception de contenus d'épissage de biopuces fabriquées par Agilent ou Affymetrix et le service rendu à des clients pour l'exploitation de ces biopuces.

La Filiale a enregistré une perte nette de 1,4 million de dollars US au cours de l'exercice 2007, contre une perte de 0,9 million de dollars US en 2006. L'augmentation de cette perte s'explique principalement par l'augmentation du nombre d'employés dans la Filiale. Le total

des capitaux propres ressort à (4,1) millions de dollars US au 31 décembre 2007 contre (4,2) millions de dollars au 31 décembre 2006.

RESULTATS DE CETTE ACTIVITE ET SITUATION FINANCIERE AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITE DES AFFAIRES

Résultats économiques et financiers de l'ensemble consolidé

Les comptes consolidés comprennent en intégration globale les comptes de la Société et ceux de la Filiale. La date de clôture des comptes consolidés est le 31 décembre 2007.

Au cours de l'exercice 2007 :

- le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 5 337 milliers d'euros, en baisse de 5% par rapport aux 5 630 milliers d'euros enregistrés au cours de l'exercice 2006. La contribution de chacune des sociétés au chiffre d'affaires consolidé est la suivante :

- ExxonHit Therapeutics S.A. : 5 177 K€
- ExxonHit Therapeutics, Inc. : 160 K€

Cette diminution du chiffre d'affaires s'explique par une diminution des revenus issus de la collaboration avec bioMérieux suite aux retards pris dans le recrutement d'échantillons dans le cadre du cancer de la prostate, alors que nous avions reconnu un paiement de jalon lors de l'exercice précédent. Cette diminution est en partie compensée par la croissance de l'activité SpliceArray™ et le paiement de jalon enregistré dans notre partenariat avec Allergan. Ces deux activités ont également été fortement impactées par l'augmentation de l'euro par rapport au dollar US ;

- les subventions de R&D se sont élevées à 48 milliers d'euros contre 9 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent ;

- les dépenses opérationnelles du groupe se sont élevées à 13 179 milliers d'euros, en hausse de 24% par rapport aux 10 619 milliers d'euros enregistrés au titre de l'exercice précédent. Cette hausse des charges s'explique par une hausse des dépenses dans chacun des départements du groupe. Les dépenses de R&D progressent de 27% reflétant le recrutement de nouveaux employés dans chacune des activités pour travailler sur les nouveaux projets initiés au cours des exercices précédents ainsi que la forte augmentation des coûts liée aux essais cliniques dans les domaines thérapeutique et diagnostique. Les dépenses de marketing et ventes s'inscrivent en hausse de plus de 31% suite au recrutement de nouveaux employés et d'efforts supplémentaires dans la vente des biopuces. Les frais généraux et administratifs progressent de 16% notamment suite à une très forte augmentation des frais de conseils liés à la défense de nos brevets et à l'analyse des opportunités commerciales dans le domaine du diagnostic médical ;

- le résultat d'exploitation consolidé se solde par une perte de 7 794 milliers d'euros, en croissance de 57% par rapport aux 4 979 milliers d'euros de perte enregistrés au titre de l'exercice précédent ;

- les charges financières ont fortement progressé entre 2006 et 2007, suite à l'émission des obligations convertibles fin 2006 et à la mise en place de nouveaux contrats de crédit-bail. Dans le même temps, les produits financiers ont fortement augmenté reflétant la progression des taux d'intérêts en Europe et un niveau de trésorerie moyen plus élevé. De plus, et compte tenu d'une perte de change de 700 milliers d'euros (contre une perte de 280 milliers d'euros au titre de l'exercice 2006) due à l'évolution du taux de change euro/dollars entre ces deux exercices, le résultat financier net se solde par une perte de 221 milliers d'euros en 2007, contre une perte de 38 milliers d'euros en 2006 ;
- le résultat avant impôt de l'exercice 2007 ressort en perte de 8 015 milliers d'euros, contre une perte de 5 018 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent ;
- suite à la forte progression de nos dépenses de R&D entre 2007 et 2006, et la moyenne des deux années précédentes, le crédit d'impôt recherche ressort à 675 milliers d'euros en 2007 contre 486 milliers d'euros pour l'exercice 2006.

Compte tenu de ces éléments, le résultat net consolidé de l'exercice 2007 se solde par une perte nette de 7 340 milliers d'euros, contre 4 532 milliers d'euros enregistrée lors de l'exercice précédent.

Résultats économiques et financiers de la société française

Au cours de l'exercice 2007, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 5 176 653 euros contre 5 369 983 euros au cours de l'exercice précédent.

La perte d'exploitation s'est élevée à 6 874 570 euros contre une perte de 4 429 068 euros au cours de l'exercice précédent.

La perte nette de l'exercice 2007 s'est élevée à 7 448 712 euros contre une perte de 4 669 648 euros pour l'exercice 2006.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat de l'exercice se solde pour la Société par une perte de 7 448 712 euros que nous vous proposons de reporter à nouveau en totalité.

Le compte « report à nouveau » s'élève désormais à - 52 783 934 euros.

Pour votre information, un tableau des résultats des cinq derniers exercices est présenté en **Annexe A** de ce rapport de gestion.

Situation d'endettement

Le total des dettes financières à court et long terme, hors crédit-bail du groupe ressort à 920 milliers d'euros au 31 décembre 2007 contre 951 milliers d'euros au 31 décembre 2006.

Variation des flux de trésorerie

La consommation nette de trésorerie occasionnée par l'activité reste limitée et ressort à 4,9 millions d'euros pour l'exercice 2007, contre 3,9 millions d'euros pour l'exercice 2006. Cette augmentation reflète principalement l'augmentation de la perte opérationnelle entre ces deux exercices, partiellement compensée par la diminution du poste « créances clients et comptes rattachés ».

Les équipements supplémentaires nécessaires au renforcement de nos différentes activités, avec notamment la mise en place d'un laboratoire de service en France expliquent la majorité des 1,1 million d'euros d'investissements réalisés en 2007.

Grâce aux opérations de financement précitées, le flux net de trésorerie généré par les opérations de financement ressort à 13,3 millions d'euros en 2007, contre 14,7 millions d'euros en 2006.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR POUR L'EXERCICE 2008

La Société va poursuivre son développement selon les plans débattus par le Directoire et approuvés par le Conseil de Surveillance, avec pour objectif de construire une société de découverte pharmaceutique essentiellement par croissance interne, et de faire croître ses activités dans trois grands domaines d'application des sciences de la vie : le médicament, le diagnostic et les outils de profilage du génome.

Recherche et développement

En 2008, la Société continuera d'investir dans ses trois grands domaines d'activité à la fois en partenariat et pour compte propre dans la droite ligne des projets initiés depuis plusieurs années dans le groupe.

Plus précisément, dans le domaine des SpliceArray™, la Société entend poursuivre en collaboration avec des scientifiques de renom des recherches sur différentes pathologies pour augmenter la pénétration de cette nouvelle génération d'outils dans la communauté scientifique et médicale.

Dans le domaine du diagnostic, la Société entend mener à bien les projets initiés en 2006 et 2007 en partenariat avec la société bioMérieux, à savoir le diagnostic sanguin du cancer du colon et diagnostic sanguin du cancer de la prostate et bien entendu poursuivre ses recherches diagnostiques sur fonds propres non seulement dans la maladie d'Alzheimer dans le but d'identifier précocement les individus qui peuvent développer une maladie d'Alzheimer mais également dans le domaine de l'athérosclérose.

Une étude multicentrique de Phase 2, dans laquelle 135 patients atteints de la maladie d'Alzheimer seront randomisés en double aveugle, sera réalisée avec l'EHT0202. Son objectif principal sera de déterminer le profil de tolérance et la sécurité d'emploi du produit en administration orale pendant une période de 3 mois, en association à un inhibiteur de l'acétylcholinestérase qui est un traitement habituel de cette maladie. L'étude permettra également de recueillir des données préliminaires concernant l'efficacité clinique du produit, notamment sur le plan cognitif et comportemental. La collaboration stratégique avec Allergan

sera poursuivie avec l'ambition de valider de nouveaux programmes pharmacologiques pour des essais cliniques chez l'homme.

Affaires commerciales

La société afin de mieux organiser ses opérations et d'augmenter les chances de construire son chiffre d'affaires a décidé de mettre en place deux départements commerciaux, « Diagnostic Moléculaire /Service Génomique » et « Thérapeutique ».

Chaque département commercial disposera des ressources utiles à l'atteinte de ses objectifs et le département aura une large autonomie pour les fixer. La R&D, dans chaque département, veillera à conduire les recherches et à finaliser les demandes qui seront affichées.

ExonHit veillera bien entendu à conserver un flux d'échanges entre les deux départements. A cet égard il est également créé un département de Stratégie, dont l'objectif sera d'assurer la cohérence et les objectifs à long terme de la Société. Ce département regroupera l'organisation Projet et les Opérations.

Les Opérations consistent en cette année 2008 à faire les efforts pour obtenir une accréditation pour réaliser des diagnostics cliniques à Paris et à Gaithersburg. Il s'agira également d'exécuter les services proposés par ExonHit pour nos clients en recherche biomédicale et de poursuivre la promotion de ses outils tant aux Etats-Unis qu'en Europe. Nous comptons également pouvoir commercialiser de nouvelles biopuces, notamment sur la plate forme Agilent afin d'accélérer la croissance de cette activité.

Finance

La Société poursuivra une gestion prudente de ses ressources avec comme ligne de conduite de continuer à être économies tout en donnant à la recherche et développement les moyens de développer les actifs du groupe.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE

1/ Les trois fondateurs, Messieurs Tocqué, Schweighoffer et Bracco, auront démissionné de leur mandat de membre du Directoire et de leurs fonctions salariées, avec effet au 31 mars 2008, et auront donc laissé la place à un nouveau Directoire, pour se consacrer à une nouvelle aventure entrepreneuriale. Toutefois, les fondateurs continueront de conseiller ExonHit dans le cadre d'un contrat conclu avec la Société. Le contrat prévoit, en plein accord avec Allergan, que les fondateurs resteront impliqués dans l'exécution de la collaboration avec Allergan.

2/ Conventions réglementées autorisées postérieurement à la clôture : par application des dispositions de l'article L. 225-88 du Code de Commerce, deux conventions réglementées conclues postérieurement à la clôture de l'exercice vont être soumises à votre approbation suite à la présentation du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

MONTANT DES DEPENSES SOMPTUAIRES

Néant

RISQUES FINANCIERS

Risque de change

La Société est exposée à la variation du taux de change euro-dollar US. Les variations du dollar US par rapport à l'euro ont eu, et continueront à avoir, un impact important sur les résultats opérationnels de la Société.

Les états financiers consolidés de la Société sont présentés en euros et les dépenses opérationnelles sont principalement comptabilisées en euros. Sur les derniers exercices, la principale source de revenus (88% et 76% du chiffre d'affaires en 2007 et 2006) a été la collaboration de R&D avec Allergan dont les paiements sont effectués en dollars US. Quand le dollar se déprécie par rapport à l'euro, la baisse des revenus, une fois convertis en euros, n'est pas compensée par la baisse des dépenses, une fois converties en euros. La Société subit un impact négatif sur sa marge opérationnelle. L'exposition future de la Société à ce risque de change dépendra des marchés sur lesquels ses produits seront vendus, de ses partenaires futurs, ainsi que des monnaies de dénomination de ses dépenses opérationnelles, qui dépendront principalement des pays dans lesquels la Société mènera ses essais cliniques et développe ses opérations.

La stratégie de la Société est de conserver une trésorerie à la fois en euros et en dollars US et, en conséquence, de ne pas convertir les paiements reçus. La politique de la Société est de ne pas recourir à des instruments de couverture. Au 31 décembre 2007, environ 71% de la trésorerie de la Société était en euros et environ 29% en dollars US, contre 82% et 18% respectivement au 31 décembre 2006. La variation de taux de change a aussi un impact sur le bilan, notamment sur les capitaux propres, quand les comptes de la Filiale sont convertis en euros, et également lors de la conversion des créances rattachées aux participations. Au 31 décembre 2007, la variation des écarts de conversion a un impact négatif de 227 K€ sur les capitaux propres, contre un impact positif de 181 K€ pour l'exercice 2006.

Risque de taux

Les obligations convertibles émises en 2006 sont à taux fixes. En conséquence, la Société considère qu'elle ne court aucun risque de taux significatif sur sa dette.

La trésorerie de la Société est principalement placée en Sicav de trésorerie « Monétaire » et « Monétaire Dynamique », dont les supports sont soit exclusivement monétaires soit majoritairement monétaires. La performance de ces placements est impactée par les taux. Au 31 décembre 2007, la plus value latente sur valeurs mobilières de placement s'élevait à K€ 367. Depuis le 31 décembre 2007, la Société a réduit son exposition aux Sicav « Monétaire Dynamique ».

Risque sur actions

Le Groupe ne détient aucune action ou participation dans une société tierce. La Société détient une participation dans sa Filiale, qui est entièrement provisionnée.

Risque de liquidité

A la date du présent document, l'actif à court terme étant supérieur à son passif à court terme, la Société ne court aucun risque de liquidité.

Aucun covenant n'existe dans les emprunts actuels de la Société.

OPÉRATIONS RÉALISÉES AU TITRE DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

En application des dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce et de l'article D.174-20 du décret du 23 mars 1967, nous vous informons qu'au cours de l'exercice indiqué, notre Directoire, lors de ses réunions des 9 janvier, 2 mars, 22 juin et 13 décembre 2007, a consenti un total de 90 792 options de souscription d'actions sur la base de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 septembre 2005 au bénéfice des salariés de la Société et de sa Filiale à un prix moyen d'exercice unitaire de € 7,42.

Le détail de ses opérations est explicité dans le rapport spécial sur les options de souscription d'actions joint au présent rapport en Annexe B.

Des options donnant droit à la souscription d'un nombre total de 188 135 actions ont été exercées par les salariés au cours de l'exercice 2007.

INFORMATIONS RELATIVES A L'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS AUX SALARIES

De plus, conformément à l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 septembre 2005, notre Directoire a attribué gratuitement, lors des réunions des 2 mars, 22 juin et 13 décembre 2007, un nombre total de 48 300 actions au bénéfice des salariés de la Société avec des critères d'acquisition définis pour chacun des salariés.

Conformément aux dispositions de la loi, le transfert effectif de propriété de ces actions aux salariés ne s'effectuera qu'au terme d'une période de deux ans à dater de leur attribution, si les salariés sont encore présents dans l'entreprise et que les critères d'acquisition définis par le Directoire sont satisfaits pour chacun d'entre eux.

Le détail de ces opérations est explicité dans le rapport spécial sur l'attribution gratuite d'actions joint au présent rapport en Annexe B.

Au cours de l'exercice 2007, 226 400 actions gratuites ont été définitivement attribuées.

PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

1. Comme il est dit ci-dessus, certains salariés ou ex-salariés de la Société sont devenus actionnaires par exercice d'options de souscription d'actions ou attribution gratuite d'actions. Un nombre total de 188 135 actions a ainsi été souscrit dont les salariés ou ex-salariés ont la

libre disposition. Le nombre de ces actions restant en possession des salariés au 31 décembre 2007 n'est pas une donnée connue de la Société.

2. Aucune action n'est détenue par les salariés dans le cadre d'une gestion collective dans le cadre d'un Plan d'Epargne Entreprise.

TABLEAU ET RAPPORT SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Vous trouverez en **Annexe C** du présent rapport un tableau récapitulatif des délégations de pouvoirs et/ou de compétence accordées par l'Assemblée Générale Extraordinaire au Directoire en matière d'augmentation de capital et en cours de validité à la clôture de l'exercice.

Le tableau est accompagné d'un rapport complémentaire décrivant l'utilisation faite par le Directoire au cours de l'exercice 2007 des délégations et autorisations accordées par les Assemblées Générales Extraordinaires des 9 septembre 2005 et 29 septembre 2006.

TITULAIRES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS LA SOCIETE

Par application des dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce, nous vous informons que l'identité des personnes physiques et morale détenant directement ou indirectement un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des quatre vingt dix neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales dans la Société est la suivante :

- Le Groupe Oxford Bioscience Partners détient par l'intermédiaire de fonds qu'il contrôle 9,76% du capital ;
- bioMérieux S.A. détient 5,19% du capital.

Cependant l'exercice d'options ou de bons de souscription d'actions détenus par ces personnes est susceptible d'affecter cette répartition.

MANDATAIRES SOCIAUX

Les mandataires sociaux de la Société sont :

Conseil de Surveillance

M. Laurent Condomine, *Président du Conseil de Surveillance*, dont le mandat a été renouvelé par l'assemblée générale du 27 avril 2007 pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer, en 2010, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;

M. Edmund Olivier de Vezin, *Vice Président du Conseil de Surveillance*, dont le mandat a été renouvelé par l'assemblée générale du 10 avril 2006 pour une durée de

trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer, en 2009, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;

M. Christophe Jean, dont la cooptation en remplacement de Monsieur Jean-Luc Bélingard a été ratifiée par l'assemblée générale du 27 avril 2007, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer, en 2009, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;

M. Michel Picot, dont le mandat a été renouvelé par l'assemblée générale du 27 avril 2007 pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer, en 2010, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;

M. Patrick Langlois nommé pour trois ans par l'assemblée générale du 9 septembre 2005 pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2008 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;

Madame Deborah Smeltzer, nommée par l'assemblée générale du 27 avril 2007, pour un mandat de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer, en 2010, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Directoire

Bruno Tocque, *Président du Directoire*

Laurent Bracco, *Directeur Général*

Fabien Schweighoffer, *Directeur Général*

Philippe Rousseau

Les mandats des membres du Directoire ont été renouvelés par le Conseil de Surveillance du 10 avril 2006 pour une durée de trois ans. Les contrats de travail de certains dirigeants prévoient des indemnités en cas de licenciement.

MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En ce qui concerne les Commissaires aux Comptes, le mandat d'Ernst & Young Audit, représenté par M. Jean-Yves Jégourel, en tant que Commissaire aux Comptes titulaire, a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 25 mai 2003 pour une durée de six années expirant à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui sera appelée à se tenir, en 2009, pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008. M. Bruno Perrin a été nommé comme Commissaire aux Comptes suppléant pour la même durée.

Un second Commissaire aux Comptes titulaire, Audit et Diagnostic, représenté par M. Olivier Maurin, a été nommé par l'Assemblée Générale du 21 juillet 2004 pour une durée de six années expirant à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui sera appelée à se tenir, en 2010, pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009. Monsieur Philippe Millan a été nommé comme Commissaire aux Comptes suppléant pour la même durée.

LISTE DES MANDATS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX

Par application des dispositions de l’Article L. 225-102-1 al.3 du Code de Commerce, nous vous informons que l’ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires au cours de l’exercice et à la date de ce rapport se décompose comme suit :

1. Les Membres du Directoire désignés ci-dessus ne détiennent aucun autre mandat, ni aucune autre fonction au sein d'une entreprise autre que la Société.
2. En ce qui concerne les Membres du Conseil de Surveillance la liste des mandats ou fonctions détenus par ces personnes est donnée ci-après. Il est rappelé que, par application des dispositions de l’Article L. 225-95-1 du Code de Commerce, la limitation légale au nombre de mandats s’appliquant aux personnes physiques ne prend pas en compte les mandats de représentant permanent des sociétés de capital-risque, de sociétés financières d’innovation ou de société de gestion habilitées à gérer des fonds communs de placement.
3. M. Laurent Condomine, en dehors de son mandat de Président du Conseil de Surveillance de la Société, ne détient aucun mandat social ou fonction dans une autre société en France.

M. Christophe Jean, en dehors de son mandat de membre du Conseil de Surveillance de la Société, est également Président de Beaufour Ipsen Pharma S.A.S, et Directeur Général de SCRAS S.A.S.

M. Michel Picot, en dehors de son mandat de membre du Conseil de Surveillance de la Société, est également Président de ADVEST S.A.S.

M. Edmund Olivier de Vezin, en dehors de son mandat de Vice Président du Conseil de Surveillance de la Société, ne détient aucun mandat social ou fonction dans une autre société en France.

M. Patrick Langlois, en dehors de son mandat de membre du Conseil de Surveillance de la Société, est également Président de la société DrugAbuse Sciences, et gérant de la société PJL Conseils EURL.

Mme. Deborah Smeltzer, en dehors de son mandat de membre du Conseil de Surveillance de la Société, ne détient aucun mandat social ou fonction dans une autre société en France.

Il est rappelé également que les mandats et fonctions énumérés ci-dessus ne concernent que des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français.

BILAN DES OPERATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS AU COURS DE L’EXERCICE

A la connaissance de la Société, les opérations réalisées sur les titres de la Société par les personnes visées à l’article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, et selon les modalités prévues par les articles 222-14 et 222-15 du Règlement Général de l’Autorité des marchés financiers, sont les suivantes :

Nom et fonction (*)	Nature de l'opération(*)	Cours moyen pondéré (*)	Nombre total de titres (*)	Montant total brut (*)
Philippe Rousseau <i>Membre du Directoire</i>	Acquisition (exercice stock option)	3,75 €	30 500	114 378 €
	Cession	9,21 €	30 500	280 985 €
Fabien Schweighoffer <i>Membre du Directoire</i>	Acquisition (exercice stock option)	3,75 €	24 000	90 000 €
Christophe Jean <i>Membre du Conseil de Surveillance</i>	Acquisition	7,65 €	200	1 530 €
Deborah Smeltzer <i>Membre du Conseil de Surveillance</i>	Acquisition	8,22 €	100	822 €

INFORMATION SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS

Conformément à l'article L. 233-6 du Code de Commerce, nous vous précisons que la Société n'a réalisé aucune prise de participation dans des sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République Française au cours de l'exercice.

Vous trouverez joint en **Annexe D** le tableau des filiales et participations.

CONVENTIONS REGLEMENTEES ET CONVENTIONS COURANTES

Par application des dispositions de l'Article L.225-88 du Code de Commerce, les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice vont être soumises à votre approbation suite à la présentation du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Vous ont été présentées également, par application des dispositions de l'Article 225-115 n°6 du Code de Commerce, la liste et l'objet des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales au cours de l'exercice par la Société avec des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance, ou avec des actionnaires disposant de plus de 10% des droits de vote dans la Société, ou avec les sociétés qui les contrôlent.

INFORMATIONS DIVERSES

Au titre des dispositions de l'Article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons qu'aucun dividende n'a été versé par la Société au titre des trois exercices précédents.

Conformément aux dispositions des articles 39-4 et 223 quater du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de la Société de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Par application des dispositions de l’Article L. 232-6 du Code de Commerce, nous vous informons qu’aucune modification n’a été apportée au mode de présentation des comptes annuels, ni dans les méthodes d’évaluation retenues par rapport à l’exercice précédent.

Par application des dispositions de l’Article L. 225-68 du Code de Commerce, les observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et les comptes de l’exercice écoulé vont vous être présentées, ainsi qu’un, un rapport du Président du Conseil de Surveillance vous rendant compte des conditions de préparation et d’organisation du Conseil de Surveillance, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société. Ce rapport indiquera en outre les éventuelles limitations que le Conseil de Surveillance apporte aux pouvoirs du Directoire.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément.

Paris, le 26 février 2008

Bruno Tocqué, Président du Directoire

ANNEXE A

RESULTATS (ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES) DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES EN EUROS					
Nature des indications	Exercice 31/12/2003	Exercice 31/12/2004	Exercice 31/12/2005	Exercice 31/12/2006	Exercice 31/12/2007
1. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	307 968	307 968	368 623	382 088	426 721
Nombre des actions ordinaires existantes	19 248 020	19 248 020	23 038 963	23 880 510	26 670 034
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer	320 004	6 266 155	3 136 067	5 384 037	3 535 980
Par conversion d'obligations		3 108 490		2 080 335	2 080 335
Par exercice de droits de souscription	320 004	3 157 665	3 136 067	3 303 702	1 455 645
2. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	4 379 860	4 032 874	4 303 688	5 369 983	5 176 653
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(8 367 837)	(10 860 902)	(2 657 968)	(4 082 350)	(6 583 960)
Impôts sur les bénéfices	(2 803 287)	(378 218)	(234 074)	(485 869)	(674 840)
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(6 383 587)	(11 223 045)	(4 155 624)	(4 669 648)	(7 448 712)
Résultat distribué					
3. RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	(0,29)	(0,54)	(0,11)	(0,15)	(0,22)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(0,33)	(0,58)	(0,18)	(0,20)	(0,28)
Dividende attribué à chaque action					
4. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	61	48	40	43	48
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 641 023	3 018 804	2 615 182	2 843 079	3 087 998
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	1 618 089	696 602	1 258 844	1 414 240	1 434 361

(1) Après division du nominal des actions par 1000

ANNEXE B

RAPPORT SPECIAL AUX ACTIONNAIRES SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS AINSII QUE SUR L'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce, nous vous informons dans ce rapport spécial du nombre, des dates d'échéance et du prix des options de souscription ou d'achat d'actions qui, durant l'année, et à raison des mandats et fonctions exercées dans la société ExonHit Therapeutics (ci-après la « Société »), ont été consenties à des mandataires sociaux ou à des salariés de la Société ou de sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-180.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce, nous vous rendons compte également dans ce rapport spécial de l'usage fait par le Directoire au cours de l'exercice 2007 de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale d'attribuer gratuitement des actions de la Société, existantes ou à émettre, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les salariés et les mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 dudit Code.

Le Directoire, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, a mis en œuvre par résolutions en date des 9 janvier, 2 mars, 22 juin et 13 décembre 2007 des plans d'attribution d'options de souscription d'actions en vertu de l'autorisation donnée par la résolution n° 9 de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 septembre 2005. Les conditions auxquelles ces options ont été consenties et le prix d'exercice des options incluses dans ces plans sont les suivantes :

Attribution d'options de souscription d'actions

1/ Le Directoire, à l'unanimité, a décidé, le 9 janvier 2007, de consentir des options au bénéfice des personnes dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous, donnant droit à la souscription d'actions nouvelles ordinaires de la Société, à émettre à titre d'augmentation de son capital, à concurrence d'un montant nominal global de 240 euros correspondant à 15 000 actions nouvelles de 0,016 € de nominal chacune, à savoir :

- *Membres du personnel salarié bénéficiaires des options :*

Bénéficiaire	Nb d'options attribuées	Date d'attribution	Date à compter de laquelle les options sont exerçables par fraction d'un tiers
John Jaskowiak	15 000	3 janvier 2007	3 janvier 2008
TOTAL	15 000		

Conformément aux dispositions du plan visées ci-dessus, chaque action nouvelle résultant de l'exercice d'une option consentie ce jour sera émise au prix de souscription de 7,73 euros cours de clôture du 8 janvier 2007, (prime d'émission de 7,714 euros comprise).

2/ Le Directoire, à l'unanimité, a décidé, le 2 mars 2007, de consentir des options au bénéfice des personnes dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous, donnant droit à la souscription d'actions nouvelles ordinaires de la Société, à émettre à titre d'augmentation de son capital, à concurrence d'un montant nominal global de 828,672 euros correspondant à 51 792 actions nouvelles de 0,016 € de nominal chacune, à savoir :

- *Membres du personnel salarié bénéficiaires des options :*

Bénéficiaire	Nb d'options attribuées	Date d'attribution	Date à compter de laquelle les options sont exerçables par fraction d'un tiers
Florence BACHELOT	90	02 mars 2007	02 mars 2008
Jérôme BOURDIN	1 500	02 mars 2007	02 mars 2008
Mike BRENNER	3 000	02 mars 2007	02 mars 2008
Ségolène COLRAT	120	02 mars 2007	02 mars 2008
Séverine COURTADEUR	90	02 mars 2007	02 mars 2008
Ségla DA SILVA	2 400	02 mars 2007	02 mars 2008
Catherine DE OLIVEIRA	120	02 mars 2007	02 mars 2008
Laurence DELALONDE	120	02 mars 2007	02 mars 2008
Monique DIRAND	90	02 mars 2007	02 mars 2008
Erin DUFFY	3 000	02 mars 2007	02 mars 2008
Rich EINSTEIN	9 000	02 mars 2007	02 mars 2008
Cristina FIGUEROA	900	02 mars 2007	02 mars 2008
Caroline GUIHAL	120	02 mars 2007	02 mars 2008
Seth JOHNSON	1 800	02 mars 2007	02 mars 2008
Heather JORDAN	3 000	02 mars 2007	02 mars 2008
Vinayaka KOTRAIAH	3 000	02 mars 2007	02 mars 2008
Sandrine LACOMBE	120	02 mars 2007	02 mars 2008

Marilyne MARCADE	2 100	02 mars 2007	02 mars 2008
Denise MOONEY	1 002	02 mars 2007	02 mars 2008
Isabelle NAHON	900	02 mars 2007	02 mars 2008
Diego PALLARES	3 300	02 mars 2007	02 mars 2008
Matt PANDO	9 000	02 mars 2007	02 mars 2008
Hélène PEILLON	90	02 mars 2007	02 mars 2008
Laure POGNANTE	90	02 mars 2007	02 mars 2008
Cyril SOUCAILLE	1 500	02 mars 2007	02 mars 2008
Thierry TAVERNE	1 500	02 mars 2007	02 mars 2008
Emeline THROO	120	02 mars 2007	02 mars 2008
Darong WU	1 500	02 mars 2007	02 mars 2008
Weiyin ZHOU	1 500	02 mars 2007	02 mars 2008
Estelle ZOA	120	02 mars 2007	02 mars 2008
Deanna Toema	600	02 mars 2007	02 mars 2008
TOTAL	51 792		

Conformément aux dispositions du plan visées ci-dessus, chaque action nouvelle résultant de l'exercice d'une option consentie ce jour sera émise au prix de souscription de 7,58 euros cours de clôture du 1 mars 2007, (prime d'émission de 7,564 euros comprise).

3/ Le Directoire, à l'unanimité, a décidé, le 22 juin 2007, de consentir des options au bénéfice des personnes dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous, donnant droit à la souscription d'actions nouvelles ordinaires de la Société, à émettre à titre d'augmentation de son capital, à concurrence d'un montant nominal global de 192 euros correspondant à 12 000 actions nouvelles de 0,016 € de nominal chacune, à savoir :

- *Membres du personnel salarié bénéficiaires des options :*

Bénéficiaire	Nb d'options attribuées	Date d'attribution	Date à compter de laquelle les options sont exerçables par fraction d'un tiers
Dan Bednarik	9 000	22 juin 2007	22 juin 2008
Tom Ng	3 000	22 juin 2007	22 juin 2008
TOTAL	12 000		

Conformément aux dispositions du plan visées ci-dessus, chaque action nouvelle résultant de l'exercice d'une option consentie ce jour sera émise au prix de souscription de 8,70 euros cours de clôture du 21 juin 2007, (prime d'émission de 8,684 euros comprise).

4/ Le Directoire, à l'unanimité, a décidé, le 13 décembre 2007, de consentir des options au bénéfice des personnes dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous, donnant droit à la souscription d'actions nouvelles ordinaires de la Société, à émettre à titre d'augmentation de

son capital, à concurrence d'un montant nominal global de 192,00 euros correspondant à 12.000 actions nouvelles de 0,016 € de nominal chacune, à savoir :

- *Membres du personnel salarié bénéficiaires des options :*

Bénéficiaire	Nb d'options attribuées	Date d'attribution	Date à compter de laquelle les options sont exerçables par fraction d'un tiers
Olivier SOL	12 000	13 décembre 2007	13 décembre 2008
TOTAL	12 000		

Conformément aux dispositions du plan visées ci-dessus, chaque action nouvelle résultant de l'exercice d'une option consentie ce jour sera émise au prix de souscription de 5,04 euros cours d'ouverture du 13 décembre 2007, (prime d'émission de 5,024 euros comprise).

Aucune option de souscription d'actions n'a été attribuée à des mandataires sociaux de la Société et des sociétés de son groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Exercice par les bénéficiaires d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007, le nombre total d'options exercées est de 188 135 options pour un montant total de 2 994,16 euros, donnant droit à 188 135 actions ordinaires de la Société ayant chacune une valeur nominale de 0,016 euro.

Le nombre total d'actions qui, durant l'année, ont été souscrites par levée d'options et par chacun des mandataires sociaux de la Société sont les suivants :

Prénom et Nom	Nombre total d'actions souscrites
Bruno Tocqué	0
Fabien Schweighoffer	24 000
Laurent Bracco	0
Philippe Rousseau	30 500

Le nombre total d'actions qui durant l'année ont été souscrites par levée d'options et par chacun des dix salariés non mandataires dont le nombre d'actions souscrites est le plus élevé sont les suivants :

Prénom et Nom	Nombre total d'actions souscrites
Jim LYDDY	96 000
David HEARD	6 000
Christina HEDBERG	5 000
Ali AIT IKHLEF	4 000
Isabelle NAHON BARRERE	2 250
Brigitta BRINKMAN RIQUET	2 000
Heather JORDAN	2 000
Emmanuel VALENTIN	2 000
Caroline DUCRAY BEDIN	1 925
Bertand LEBLOND	960

Attribution gratuite d'actions

Aux termes de la résolution n° 10 prise lors d'une délibération en date du 9 septembre 2005, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce, a autorisé le Directoire a procédé à une attribution gratuite d'actions de la Société, existantes ou à émettre, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les salariés et les mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 dudit Code .

Dans le cadre de l'autorisation décrite ci-dessus, et selon les recommandations du Comité des rémunérations et des nominations, le Directoire, à l'unanimité, a décidé lors des réunions des 2 mars, 22 juin et 13 décembre 2007 d'attribuer gratuitement des actions à émettre de la Société au bénéfice des personnes dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous et selon les conditions et critères décrits ci-dessous. Ces actions nouvelles ordinaires de la Société seront à émettre à titre d'augmentation de son capital, à concurrence d'un montant nominal global de 772,28 euros correspondant à 48 300 actions nouvelles de 0,016 € de nominal chacune, à savoir :

- *Mandataires sociaux et membres du personnel salarié bénéficiaires de l'attribution gratuite d'actions :*

Bénéficiaires	Actions attribuées	Date d'attribution	Période d'acquisition	Période de conservation	Critères d'acquisition
Eric BEAUSOLEIL	3 000	2 mars 2007	2 ans	2 ans	Oui
Bérengère BERTAUD	3 000	2 mars 2007	2 ans	2 ans	Non
Pascale BEURDELEY	1 500	2 mars 2007	2 ans	2 ans	Oui
Laurent DESIRE	3 500	2 mars 2007	2 ans	2 ans	Oui

Dominique DROUIN	10 000	2 mars 2007	2 ans	2 ans	Oui
Florence MAURIER	3 500	2 mars 2007	2 ans	2 ans	Oui
Virginie PICARD	3 000	2 mars 2007	2 ans	2 ans	Oui
Fabien ROUET	3 000	2 mars 2007	2 ans	2 ans	Oui
Frédérique SCHLUMBERGER	1 800	2 mars 2007	2 ans	2 ans	Oui
Véronique AUDOUARD	3 000	22 juin 2007	2 ans	2 ans	Oui
Eliane TOSONI	10 000	22 juin 2007	2 ans	2 ans	Oui
Olivier SOL	3 000	13 déc. 2007	2 ans	2 ans	Oui
TOTAL	48 300				

Les critères d'acquisition des actions gratuites ainsi attribuées ont été définis de manière individuelle en fonction d'objectifs pour chacun des salariés et membres du Directoire ci-dessus.

Il est précisé que, conformément à la loi et à la résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire susvisée, l'attribution des actions à leurs bénéficiaires est définitive au terme de la période d'acquisition de deux ans à compter de la date d'attribution susvisée et que la période d'obligation de conservation des actions qui court à compter de l'attribution définitive est également de deux ans.

Attribution définitive d'actions gratuites

Lors de sa réunion du 17 novembre 2005, le Directoire, conformément à l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 9 septembre 2005, avait procédé à l'attribution gratuite d'actions. Le Directoire, à l'unanimité, lors de sa réunion du 19 novembre 2007, a constaté l'attribution définitive du nombre d'actions par bénéficiaire selon la répartition ci-dessous :

Bénéficiaires	Nb d'actions émises
Bruno TOCQUE	60 000
Laurent BRACCO	40 000
Fabien SCHWEIGHOFFER	40 000
Philippe ROUSSEAU	40 000
Laurent DESIRE	13 200
Florence MAURIER	20 000
Isabelle NAHON	13 200
TOTAL	226 400

Il est précisé que, conformément à la loi et à la résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire susvisée, la période d'obligation de conservation des actions qui court à compter de l'attribution définitive est de deux ans.

Fait à Paris le 26 février 2008

Le Directoire

ANNEXE C

Tableau des délégations de pouvoirs et de compétences en matière d'augmentation de capital et utilisation de ces délégations au cours de l'exercice 2007 (Article L 225-100 du Code de Commerce)

Assemblée Générale du 09/09/2005	Durée	Montant Nominal Maximum (€)	Nombre maximal d'actions	Nombre d'actions utilisé	Nombre d'actions non utilisé
Autorisation consentie au Directoire à l'effet d'attribuer gratuitement des actions nouvelles ou existantes	38 mois		750 000	588 200	161 800
Autorisation consentie au Directoire à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société	38 mois		200 000	117 090	82 910
Assemblée Générale du 29/09/2006					
Montant nominal des augmentations de capital		112 000	7 000 000	2 880 335	4 119 665
Délégation de compétence donnée au Directoire pour augmenter le capital par émission de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (s'impute au montant nominal des augmentations ci-dessus)	26 mois	96 000	6 000 000	2 880 335	3 119 665

(*) cette délégation a été annulée par l'assemblée générale extraordinaire du 29 septembre 2006.

ANNEXE D

Tableau des Filiales et Participations

ExonHit Therapeutics, Inc., société de l'état du Delaware USA, détenue à 100%